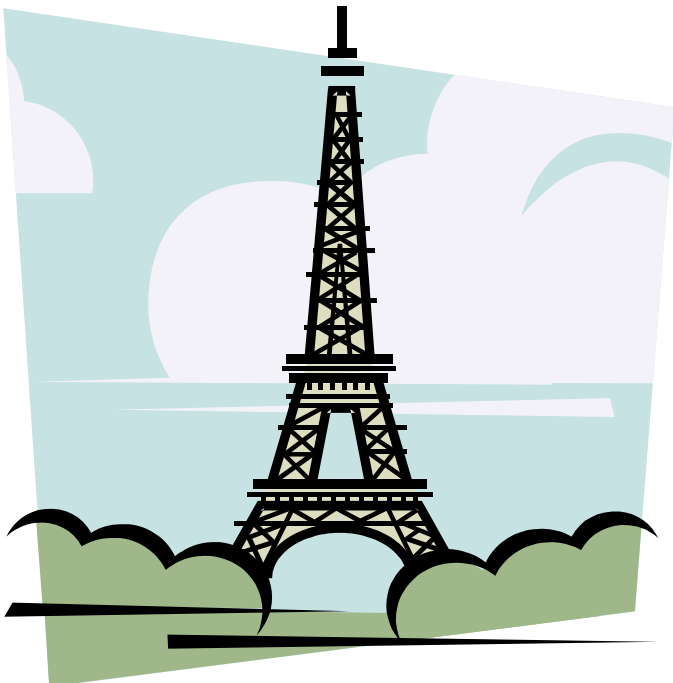


Lingua Francese II

6 cfu (30 ore)

Prof.ssa Loredana Trovato

ltrovato@units.it



Programma

- Concetti di “norma” e “variazione”.
- La variazione diacronica e diatopica del francese.
- Panorama della storia della lingua francese nel corso dei secoli.
- Alcune varietà di francese della francofonia.
- FLE e francofonia nel corso del tempo.



Testi utili per l'esame e indicazioni bibliografiche

- M. Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002 (parti scelte).
- M. Perret, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, A. Colin, 2016 (parti scelte).

N.B. = Indicazioni dettagliate sulle parti da studiare verranno inserite su MOODLE.

Per approfondire gli argomenti del corso, si consigliano i testi seguenti:

- J.-L. Chiss (dir.), *Le FLE et la francophonie dans le monde*, Paris, A. Colin, 2021.
- S. Detey, J. Durand, B. Laks, C. Lyche, *Les Variétés du français parlé dans l'espace francophone*, Paris, Ophrys, 2011.
- C. Hagège, *Le Français : histoire d'un combat*, Paris, Le Livre de Poche, 2011.
- A. Rey et alii, *Mille ans de langue française (2 voll.)*, Paris, Tempus Perrin, 2011.
- H. Walter, *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont, 2014.

Per consolidare le competenze di carattere grammaticale, si consigliano inoltre vivamente i seguenti manuali:

- F. Bidaud, *Grammaire du français pour italophones*, Torino, UTET, 2021.
- F. Bidaud, *Exercices de grammaire du français pour italophones*, Torino, UTET, 2021.

Modalità di verifica dell'apprendimento

- L'esame consiste in una prova orale alla quale si può accedere solo dopo aver svolto e consegnato le eventuali attività presenti su MOODLE almeno 10 giorni prima della data di svolgimento dell'esame.
- La prova orale è strutturata in due parti: *a)* domande sui contenuti teorici illustrati in questo programma; *b)* presentazione di un lavoro di approfondimento su un'epoca storica a propria scelta, attraverso il quale lo studente darà prova di capacità di ricerca e approfondimento bibliografico, nonché di sintesi delle questioni principali legate all'evoluzione della lingua francese.

Introduction au cours de ce semestre

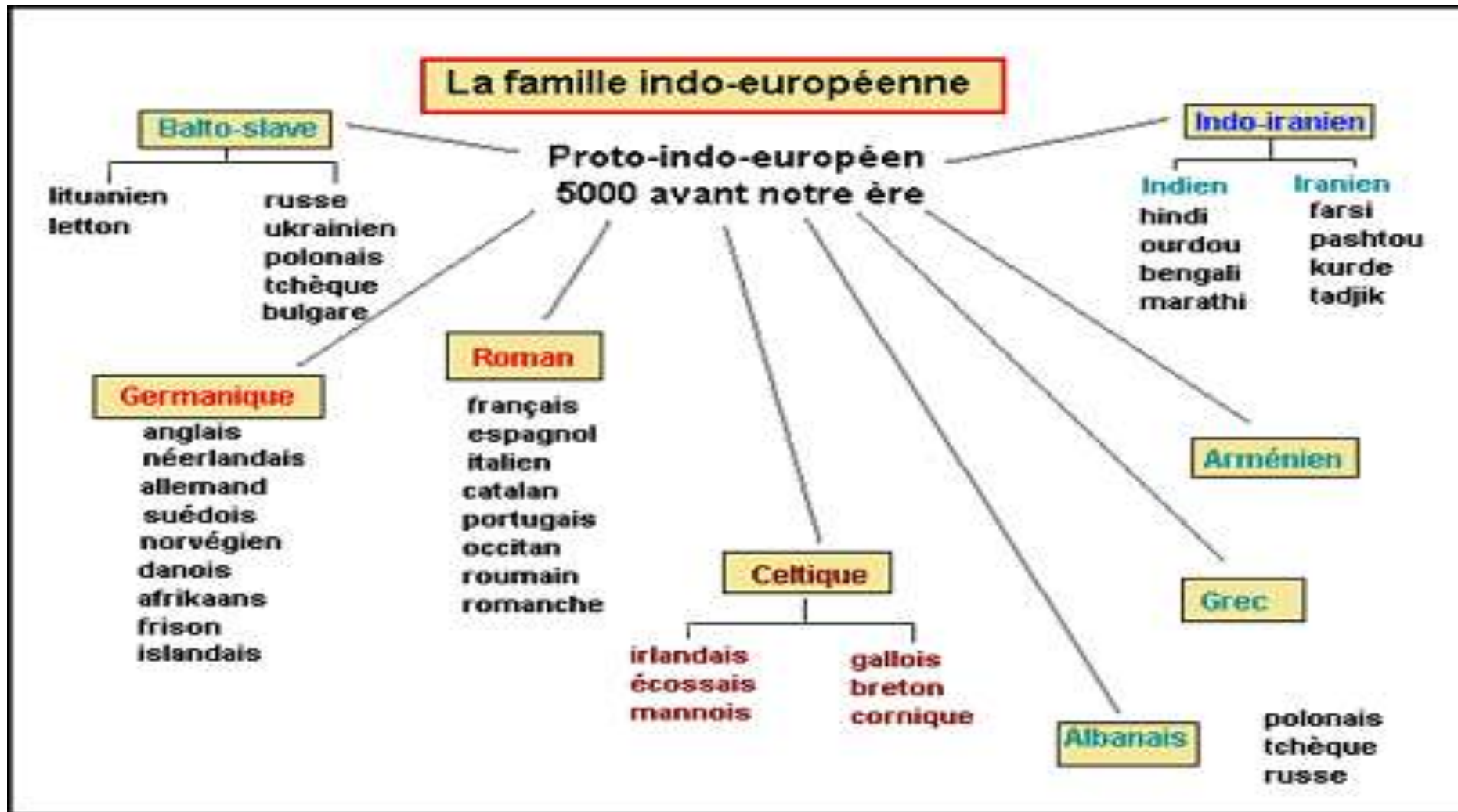


Au cours de ce semestre, notre réflexion portera sur les concepts fondamentaux de « norme » et de « variation ».

Nous allons nous interroger sur les différences d'usages, de style, de registres, sur les écarts entre ce qui est considéré comme le « bon usage » et ce que l'on considère, par contre, comme le « mauvais usage ».

Pour bien comprendre ces concepts, nous devons offrir un bref aperçu de l'histoire de la langue française, afin de rendre compte des passages les plus significatifs de son évolution jusqu'à nos jours.

Histoire et variétés du français (ch. 4, *Introduction à la linguistique française*)



Classification des langues romanes en sous-groupes

```
graph TD; A[Classification des langues romanes en sous-groupes] --> B[Langues romanes de l'Est]; A --> C[Langues romanes de l'Ouest]; B --> D[Italien et roumain notamment]; C --> E[Français, espagnol et portugais];
```

Langues romanes de l'Est

Italien et roumain notamment

Langues romanes de l'Ouest

Français, espagnol et portugais

Distinction donnée aussi
par des ressemblances
formelles

Langues romanes de l'Est

Langues romanes de
l'Ouest

- Formation du pluriel en
-i (masculin) ou -e
(féminin);
- 2^{ème} personne singulier
en -i (tu canti)

- Formation du pluriel en
-s;
- 2^{ème} personne singulier
en -s (tu chantes)

En quoi le français se distingue-t-il des autres langues romanes?

Le français est la langue romane qui s'est plus distancée des autres langues du groupe.

Il se caractérise par un système de voyelles plus riche que les autres langues romanes (par ex. les sons « u » e le diphtongue « eu »).

Au niveau syntaxique, il est nécessaire d'exprimer toujours le sujet, même lorsque cet élément ne correspond pas au sujet réel (ou sémantique) de la phrase. Par exemple:

1. Demain **il** ne pleuvra pas.
2. Domani \emptyset non pioverà.
3. Mañana \emptyset no lloverá.
4. Mâine \emptyset nu va ploua.
5. Tomorrow **it** will not rain.
6. Morgen wird **es** nicht regnen.



Pourquoi le français se rapproche-t-il de l'anglais et de l'allemand?

Les influences du germanique sur le français

Au niveau des sons

Fort accent d'intensité qui frappe l'une des syllabes du mot, en affaiblissant les voyelles voisines. Voir le cas du verbe « suer » ou du mot « août », ou bien des homophones.

Cas du « h » en français et des mots comme « La Hollande, le Hamac, le Haricot », etc. Le « h » ne se prononce plus en français.

Au niveau du lexique

On compte à peu près 400 mots d'origine germanique, parmi lesquels la couleur « blanc » ou le substantif « la honte ».

Certains suffixes sont d'origine germanique: *-and* et *-ard*.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DU FRANÇAIS



AVANT L'ARRIVÉE DU LATIN

- Il ne nous est parvenu presque aucun témoignage des langues parlées en France jusqu'à l'arrivée des tribus dites indoeuropéennes. C'est pourquoi, même si l'on a la certitude que le territoire correspondant à la France actuelle était peuplé bien avant l'arrivée des Indo-Européens, on ne possède que très peu d'indications sur les langues parlées par ces populations.



On a pu identifier quelques racines de mots correspondant à des noms de lieux (toponymes), dont on sait qu'ils ne sont pas reliés à la famille indo-européenne, car on les retrouve dans d'autres langues extérieures à ce groupe. Seule exception notable au manque de données linguistiques remontant à cette époque : le basque, qui perpétue aujourd'hui encore la langue des Aquitains. Cette langue ne fait pas partie du groupe des langues indo-européennes, et ne peut d'ailleurs (fait rarissime) être rattachée avec certitude à aucune langue ou famille de langues du monde.

Les Celtes

- Vers -250, une tribu de langue indo-européenne, les Celtes, a envahi la France par l'Est. Cette tribu parlait le gaulois, une langue qui n'a eu que très peu d'influence sur le français actuel. En fait, on ne sait que très peu de chose sur le gaulois parlé par les Celtes, essentiellement parce que ces derniers n'avaient pas pour habitude de mettre leurs connaissances par écrit. Le petit héritage gaulois qui nous reste est principalement constitué de noms de lieux comme *Nanterre* et *Verdun* et de moins d'une centaine de mots courants, surtout reliés à la vie de la terre, parmi lesquels il y a les mots *chemin*, *lande* et *galet*.



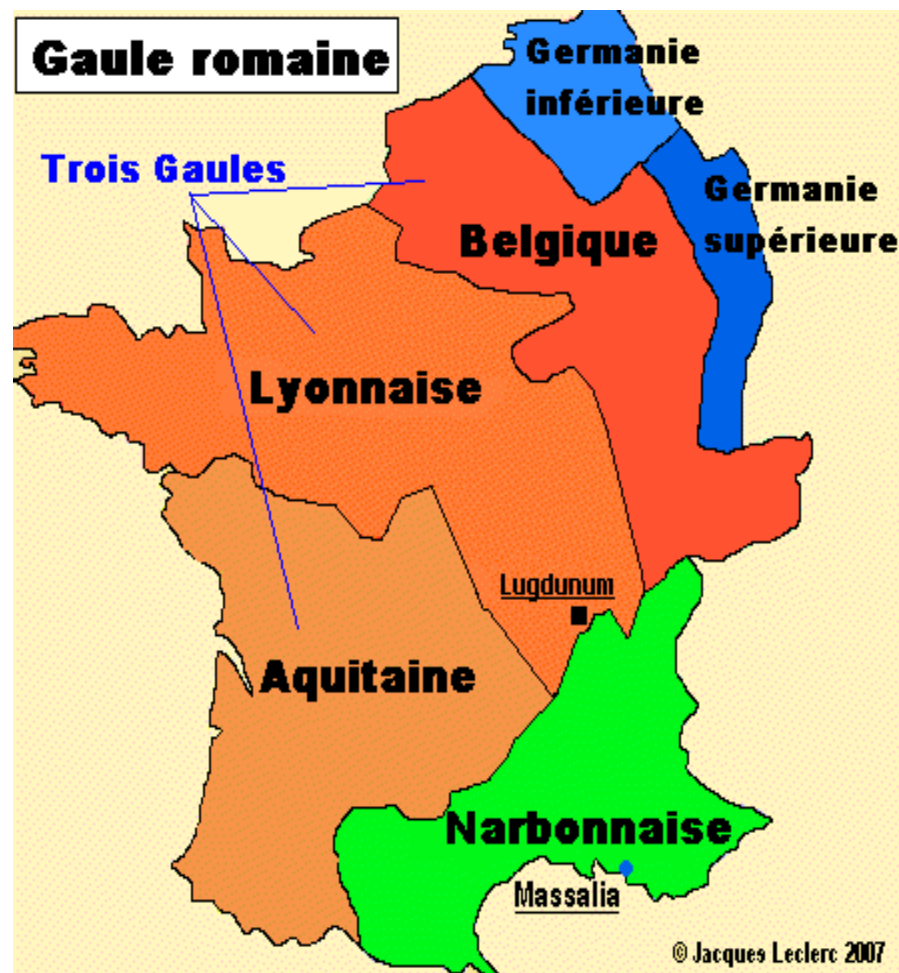
LA LATINISATION DE LA GAULE

- La situation a ensuite changé radicalement en Gaule avec la conquête romaine, commencée vers -120 dans la région appelée la Narbonnaise (qui englobait la Provence, le Languedoc et le Dauphiné).
- Vers l'an -50, l'ensemble de la Gaule est passée en main romaine. Suite à cette invasion, les Gaulois ont progressivement choisi d'abandonner leur langue pour le latin, qui était la langue de l'administration et du commerce.
- Cette latinisation ne s'est toutefois pas faite rapidement ni de manière uniforme. Dans un premier temps, le latin a surtout été pratiqué par les notables et les marchands dans les régions urbaines. À la campagne, l'abandon du gaulois a été nettement plus graduel, jusqu'au V^e siècle.

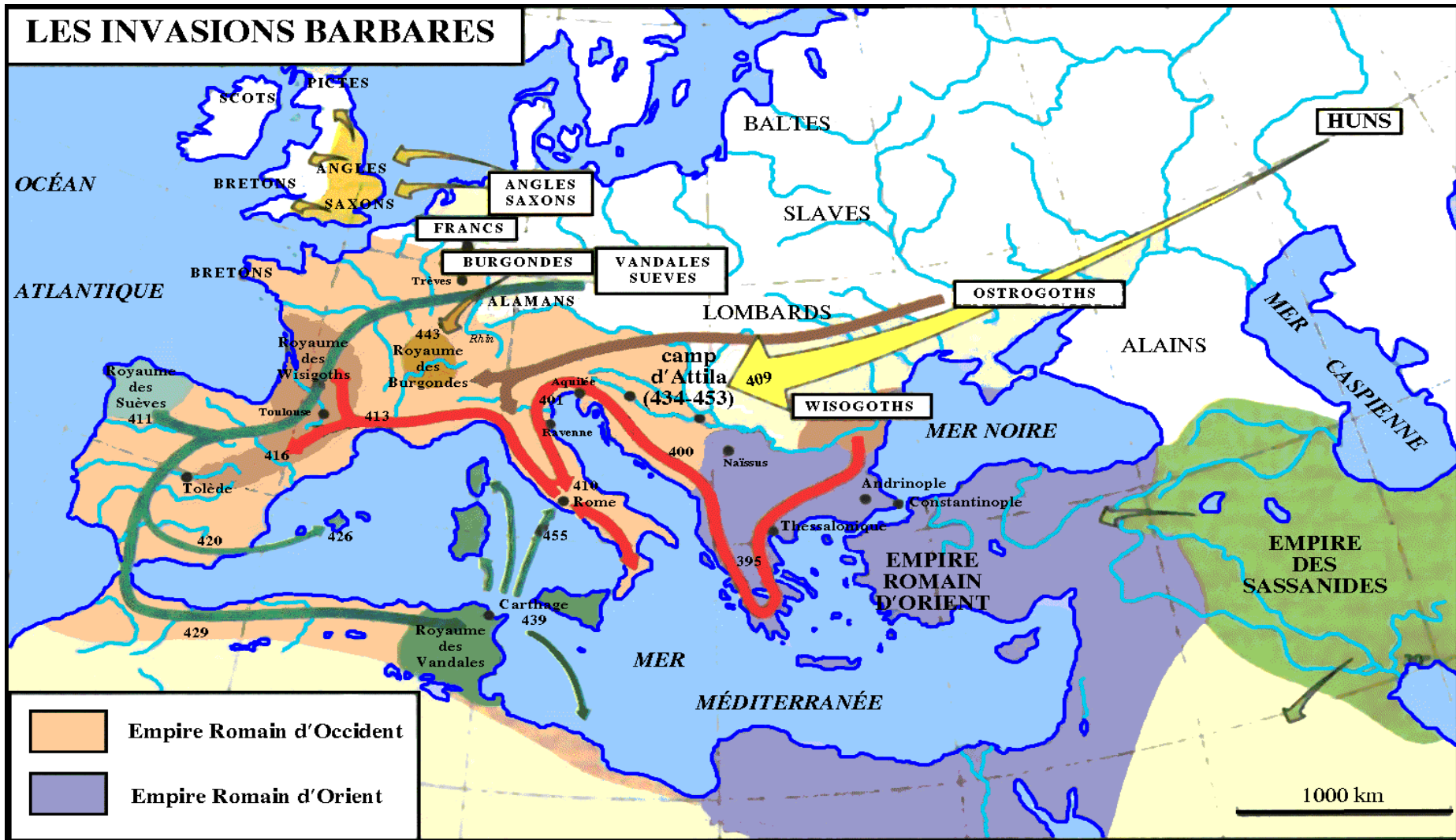
- Le latin fonctionne comme langue de l'écrit et de l'administration, le gaulois conservant une fonction de langue d'échanges.
- Les Romains latinisent généralement les mots gaulois qu'ils empruntent, comme *leuca* (*lieue*) ou *tonna* (*tonne*, « tonneau »), *alauda* (« alouette »), *carrus* « char »).



- L'influence du latin n'a pas non plus été la même sur l'ensemble du territoire gaulois. En effet, l'invasion romaine s'est faite par le Sud et dans ces régions, la latinisation a été à la fois profonde et durable. En revanche, l'influence romaine a été nettement plus faible dans les régions du Nord.



LES INVASIONS BARBARES



- À la chute de l'empire romain d'Occident en 476, diverses tribus barbares ont envahi la France : les Francs au Nord, les Burgondes puis les Huns au centre-Est et les Wisigoths au Sud.

Les envahisseurs francs du Ve siècle (d'après M. Huchon, *Histoire de la langue française*)

- Ils n'arrivent pas, contrairement aux Romains, à imposer leur langue et assimilent un certain nombre de valeurs de la culture gallo-romaine (le baptême du Barbare Clovis, roi des Francs, en 496, par saint Rémi est à cet égard symbolique).
- La langue gallo-romaine et le germanique coexistent du Ve au Xe siècle; les Mérovingiens, puis les Carolingiens sont bilingues et Hugues Capet, de langue maternelle romane, semble avoir été le premier de ces souverains à avoir eu besoin d'un interprète pour comprendre le germanique.



Henriette Walter

Honi soit
qui mal y
pense



L'incroyable histoire d'amour
entre le français et l'anglais



L'importance du superstrat francique distingue fortement le français des autres langues romanes.

Dans les régions limitrophes, les parlers germaniques n'ont pas été assimilés par le gallo-roman et sont à l'origine de l'alsacien, du lorrain germanique et du flamand.

En Angleterre, les envahisseurs germaniques imposent leur langue, le vieil anglais.

- D'un point de vue linguistique, cette division est à l'origine des différences dialectales observées entre les langues d'oïl d'où le français est issu (au Nord), les langues d'oc (au Sud) et les dialectes franco-provençaux (au centre-Est).



Latin et christianisme

- Ces invasions barbares ont ainsi contribué à diversifier linguistiquement le territoire. Si le latin est malgré tout resté la langue principale de la Gaule, c'est à cause de la diffusion du christianisme, largement répandu sur le territoire dès le IV^e siècle. En effet, à cette époque, le latin était la langue liturgique chrétienne en Occident. La conversion du roi des Francs Clovis au christianisme, à la fin du V^e siècle, a encore renforcé la place du latin.



Quelques dates...

Conversion de
Clovis (486-511)

- Facilite l'implantation des Francs dans le territoire.
- Fusion avec les éléments gallo-romains et chrétiens.

Fin VIe siècle

- Importantes fondations monastiques qui marquent un nouvel essor de la religion chrétienne.

Fin VIIe siècle

- Décadence de la monarchie mérovingienne.
- Victoire de Charles Martel contre les Sarrasins à Poitiers (732).
- Avènement de la dynastie des Carolingiens, fondée par Pépin le Bref.

LA TRANSITION DU LATIN AU FRANÇAIS

- Le premier point à relever est que le latin parlé par les envahisseurs romains était une forme tardive du latin classique appelée *latin vulgaire*. Cette variété de latin se caractérise notamment par la disparition de la déclinaison, la création des articles, la généralisation des prépositions, l'extension des auxiliaires du verbe et l'apparition de nouvelles formes du futur. En résumé, le latin parlé par les envahisseurs de la Gaule s'était déjà considérablement éloigné de la version classique de cette langue utilisée dans les textes.



- Par la suite, la dégradation progressive de la culture de l'écrit vers les VI^e et VII^e siècles a encore creusé l'écart entre le latin liturgique et la langue orale des gens de Gaule.
- Au VIII^e siècle, Charlemagne a tenté de relatiniser la Gaule par une série de réformes culturelles et scolaires, ce qui a eu pour conséquence d'accentuer encore les différences entre le latin cultivé et la langue de la rue. Au IX^e siècle, le fossé entre ces deux langues était tel que le concile de Tours (813) a demandé que les homélies soient traduites en *rustica romana lingua* et en *germanique*. À cette époque, la «*rustica romana lingua*», qui allait devenir le français, était donc déjà née.

Le règne de Charlemagne et après...

771

- Roi des Francs.

800-814

- Empereur d'Occident.
- Période prospère et brillante.
- « Renaissance carolingienne ».

843

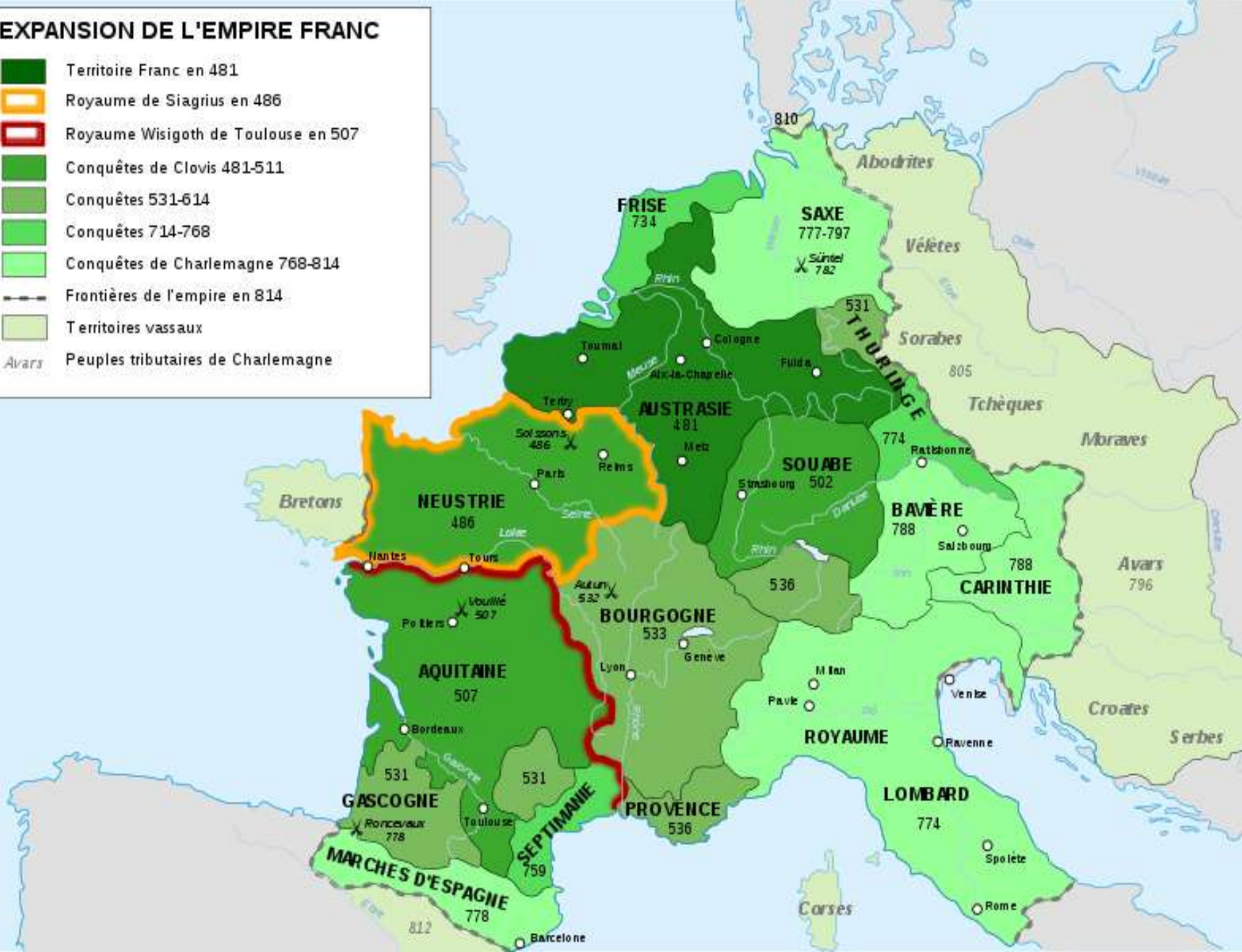
- Fin de l'Empire carolingien par le Traité de Verdun, partagé entre les trois fils de Louis le Pieux, qui est le petit-fils de Charlemagne, (Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique).

IXe Xe siècle

- Vagues d'invasions normandes: période de chaos et de déclin de la culture.
- Fin du Xe siècle: nouvel essor de la civilisation médiévale. Hugues Capet (987-996) fonde la dynastie des Capétiens.

EXPANSION DE L'EMPIRE FRANC

-  Territoire Franc en 481
-  Royaume de Siagrus en 486
-  Royaume Wisigoth de Toulouse en 507
-  Conquêtes de Clovis 481-511
-  Conquêtes 531-614
-  Conquêtes 714-768
-  Conquêtes de Charlemagne 768-814
-  Frontières de l'empire en 814
-  Territoires vassaux
-  Peuples tributaires de Charlemagne



Cartes: l'Empire de Charlemagne et la division du territoire après le Traité de Verdun



Le IXe siècle et la naissance du français

- Le texte des *Serments de Strasbourg* (842) marque traditionnellement la naissance du français, émergence d'une *romana lingua* différente du latin.
- Le serment d'assistance mutuelle contre Lothaire est prononcé par Louis le Germanique pour se faire comprendre des troupes de son frère Charles le Chauve. Ce dernier le prononce en *teudisca lingua* (*langue francique rhénane*) pour les troupes du premier.
- Les trois étaient les petit-fils de Charlemagne.

- « *Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresí fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit.* »
- Donc, en français : « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut commun, à partir d'aujourd'hui, en tant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère Charles par mon aide et en toute chose, comme on doit secourir son frère, selon l'équité, à condition qu'il fasse de même pour moi, et je ne tiendrai jamais avec Lothaire aucun plaid qui, de ma volonté, puisse être dommageable à mon frère Charles. »

Pro dō amur & pœpi an poblo & nro cōmun
 saluamēt d'ist di en avant : in quant d'ē
 savir & podir me dūnat, si salvarai eo
 cist meon fradre Karlo. & in ad iudha
 & in cad hūnd cosa. sicū om p dreit d'ō
 fradra salvar dift. In o quid il mēstōre
 il faze. Et ab Ludher nul plaid nūquā
 prindrai qui meon vol cist meon fradre
 Karle in dāmo sit.

Pour bien comprendre...

Ancien
français

- Cette dénomination englobe souvent l'état de langue du IXe siècle au XVIe siècle.

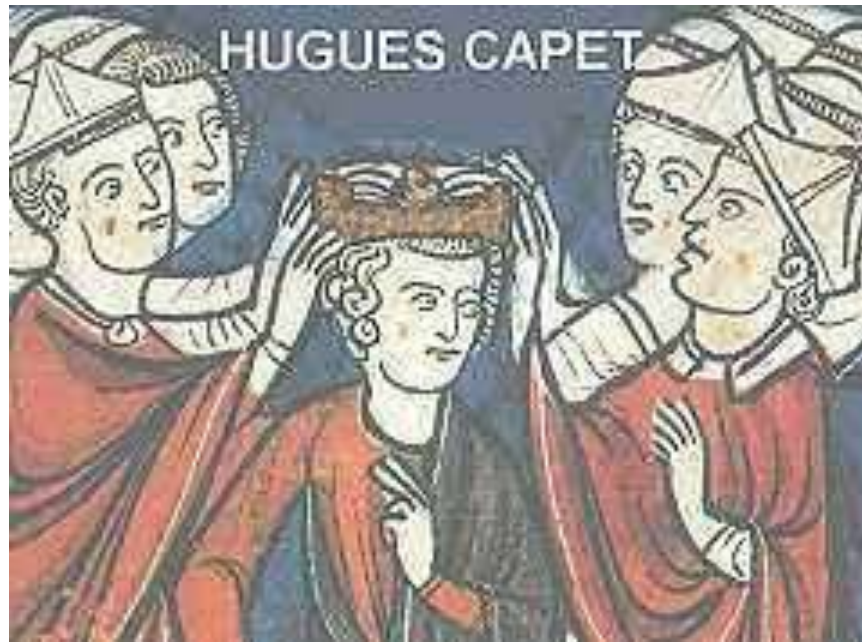
Moyen
français

- Il est préférable d'adopter ce terme pour le français des XIVe et XVe siècles.

- Aux X^e et XI^e siècles, le français était fragmenté en usages régionaux. Le morcellement était une conséquence du régime féodal, dans lequel la vie s'organisait localement sur les terres des suzerains, auxquels étaient rattachés des vassaux. Ce qui allait devenir le français n'était alors qu'un dialecte parmi d'autres, parlé dans la région d'Île-de-France. Ce dialecte ne doit cependant pas son ascension à une quelconque supériorité linguistique par rapport à ses voisins. Sa progression est uniquement la conséquence d'une série de faits politiques et économiques.

En particulier:

L'élection d'Hugues Capet comme roi (987)



Les Vikings et la Normandie

- Ce sont les derniers envahisseurs (IXe siècle).
- On leur concéda au Xe siècle le territoire correspondant à la Normandie.
- Il s'intégrèrent à la population autochtone et adoptèrent le dialecte normand.
- Ce sont les descendants des Vikings, qui conquièrent l'Angleterre (bataille de Hastings, 1066) et y importèrent le dialecte normand à l'origine de l'anglo-normand.



Diffusion du français en Angleterre

- Du XI^e au XIII^e siècle, le français se propage en Angleterre et il est la langue de la classe dirigeante, la langue juridique et la langue religieuse.
- Au XII^e siècle, Henri II Plantagenêt, qui possède l'ouest de la France (de la Normandie à l'Aquitaine, grâce à son mariage avec Aliénor d'Aquitaine), monte sur le trône d'Angleterre et les parlers du Sud-Ouest influencent alors le français d'Angleterre.

1066

- Bataille d'Hastings: Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, devient roi d'Angleterre.

1152 et
1154

- 1152: Henri II Plantagenêt se marie avec Aliénor d'Aquitaine, qui venait de se séparer du roi de France, Louis VII, en devenant le vassal le plus puissant de France.
- 1154: Il devient roi d'Angleterre.
- La rivalité entre les Capétiens et les Plantagenets entraînera des guerres et sera le prélude à la Guerre des Cent Ans.

Diffusion du français

- Au XIIe siècle, les Croisades installent le français pour un temps dans les territoires du Moyen Orient.
- Au XIIIe siècle, le français est la langue des universités, ainsi que la langue administrative.





- Vers le XIIe siècle, le parler d’Ile-de-France avait acquis une réputation de « juste milieu » et constituait une sorte d’idéal de qualité à atteindre.
- Dès les XIVe et XVe siècles, la transcription des dialectes autres que le français comme le picard et le normand a totalement cessé, et le fait de s’exprimer en dialecte était même devenu sujet de dérision, comme en témoigne la célèbre *Farce de Maître Pathelin*, datant de cette époque.

La guerre de Cent Ans (1337-1453)

- ***Ses origines***

Le point de départ de cette guerre, qui a duré plus de 100 ans et qui a été interrompue par plusieurs trêves, est la prétention au trône de France du roi d'Angleterre Édouard III.

Cette mésentente entre la France et l'Angleterre prend ses origines aux XIIe et XIIIe siècles ; le conflit qui opposait les Capétiens (France) et les Plantagenets (Angleterre) au niveau des territoires anglais en France constitue en fait la première guerre de Cent Ans. Depuis, ces deux royaumes se disputaient leurs territoires et la légitimité au trône.

Édouard III piqua au vif la France par sa prétention à la couronne, mais ce geste avait lui-même été provoqué par la saisie du fief de Guyenne en mai 1337 par Philippe VI. Ce n'est qu'avec le traité de Brétigny en 1360, dans lequel l'hommage aquitain semble avoir été supprimé, qu'Édouard III renonça au trône de France.

Les premiers désastres français (1337-1360)

Le problème de succession au trône ne fut, en fait, qu'un prétexte pour provoquer une guerre. Le conflit se concentrait désormais sur les possessions des Plantagenets en France et celles de la Flandre, cette dernière étant administrée par le comte de Flandre, Louis de Nevers.

Dès 1337, les comportements de Louis de Nevers trahissaient une attitude anti-anglaise. Cette façon d'agir choqua Édouard III et il répondit par un embargo sur les exportations de laine anglaise en Flandre. Cet embargo plongea la Flandre dans une crise économique, ce qui amena son peuple à la révolte. En 1340, les Flamands devenaient les alliés de l'Angleterre.

C'est alors que commencèrent les attaques guerrières. Sur le continent, les Anglais s'imposaient toujours devant leur adversaire. Leur victoire sur Crécy le 26 août 1346 permit à l'Angleterre, au terme d'un an de siège, de s'emparer du port de Calais en août 1347.

La **peste** allongea la trêve consentie par les Anglais jusqu'en 1355. La reprise des hostilités fut provoquée par Édouard III en septembre 1355 à Bordeaux. Il profita du conflit entre le nouveau roi de France, Jean II le Bon, et Charles le Mauvais, roi de Navarre. Le Languedoc, la Loire et Poitiers furent respectivement ravagés. Le roi de France fut fait prisonnier des Anglais, ce qui provoqua en France une crise économique et sociale, suite à laquelle elle faillit s'effondrer. Une deuxième trêve fut établie par l'accord de Brétigny le 8 mai 1360 et confirmée par les traités de Calais.

De la paix de Brétigny au traité de Troyes (1360-1420)

- La venue du nouveau roi de France, Charles V, redonna de l'énergie à la population française. Charles V répara "les désastres, réforma l'administration, rétablit les finances en améliorant la fiscalité". On procéda à la réorganisation de l'armée et on améliora l'artillerie. Le conflit se ranima en 1369. Après une série de victoires des Français sur les Anglais, l'Angleterre n'avait de la France en 1380 que la Guyenne et Calais.
- La guerre fut de nouveau interrompue durant environ 35 ans, la France et l'Angleterre se trouvant aux prises avec des problèmes internes. En octobre 1415, Henri V fit subir une des plus grandes défaites à la noblesse française lors de la **bataille d'Azincourt**, en Picardie. La France, alors, au lieu d'unir ses forces contre l'invasion anglaise en Normandie, retourna à ses guerres civiles. En mai 1418, les Bourguignons massacrèrent la population de Paris ; assassinats, meurtres et trahisons furent à l'honneur. Le 21 mai 1420, Charles VI signait le traité de Troyes. Influencé par sa femme, Isabelle de Bavière, il renia et déshérita son propre fils, le dauphin Charles (futur Charles VII) pour laisser à Henri V d'Angleterre le royaume de France.

Le redressement français et la fin de la guerre (1420-1453)

- Le traité de Troyes fut annulé par la mort d'Henri V et de Charles VI, en 1422, même si Henri VI fut proclamé souverain de France.
- Durant ce temps, Charles VII, impuissant devant ses ennemis (Paris, l'Université, le Parlement ainsi que les régions soumises au duc de Bourgogne), dut se retirer derrière la Loire. Par les horreurs de la guerre, les Bourguignons commencèrent à se monter contre les Anglais. C'est dans cette atmosphère que Jeanne d'Arc devint "le symbole de ce patriotisme populaire". Elle délivra la ville d'Orléans le 8 mai 1429 et elle réussit à faire sacrer Charles VII à Reims en juillet 1429. De cette façon, la légitimité du roi ne pouvait plus être contestée, ce qui changea énormément le déroulement de la guerre. Même la mort de Jeanne d'Arc, le 30 mai 1431, ne réussit pas à défavoriser Charles VII. La réconciliation avec les Bourguignons par la paix d'Arras le 20 septembre 1435 fit cesser les guerres civiles. Paris fut envahi par l'armée de Charles VII en 1436. En 1444, une trêve fut conclue avec les Anglais en plus d'être confirmée par l'alliance entre Henri VI d'Angleterre et Marguerite d'Anjou (1445), nièce du roi de France. Les Anglais avaient perdu toutes leurs possessions en France mise à part Calais, qu'ils ont possédée jusqu'en 1558. La guerre se termina en 1453, mais elle ne fit l'objet d'aucun traité. Ainsi, les rois d'Angleterre continuèrent de porter le titre de roi de France jusqu'en 1801.

Le moyen français

Des phénomènes majeurs marquent l'histoire externe du français durant cette période:

Le développement des traductions en français des grandes œuvres en latin et grec.

L'invention de l'imprimerie: le premier livre imprimé en France est publié en France à la Sorbonne en 1470.

La prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, qui, pour certains historiens, marque la fin de l'époque médiévale. Elle entraîne la migration des intellectuels grecs vers l'Italie.

Diffusion du français administratif

- Dès le XIV^e siècle, la demande de connaissances rédigées en français est devenue toujours plus importante. En témoigne notamment la politique de traduction systématique des grandes œuvres mise en place par Charles V.
- Les notaires royaux font un usage exclusif du français.
- Au début du XIV^e siècle, une charte royale sur dix est en français; un demi-siècle plus tard, les trois quarts de ces chartes sont rédigées en français.

Le moyen français se caractérise comme une époque de création lexicale considérable. 40 % des mots du lexique actuel seraient des créations du moyen français. La suffixation, la préfixation, la juxtaposition fournissent nombre de mots.

Des locutions conjonctives nombreuses sont créées à partir de *que*.

Les emprunts au latin sont multiples (près des trois cinquièmes des latinismes de la langue actuelle datent du moyen français et du XVIe siècle), d'autant que les traductions de textes antiques se multiplient.

Parmi les mots, on peut rappeler:

- au XIV^e siècle : *abdiquer, abjection, abroger, abus, accélérer, accentuer, accumuler, acquiescer, adhérence, adjectif, aduler, affable, affiliation, affilier, affluence, agent, agile, agitation, agrégation, agricole, alibi, altérer, anatomie, animer, animation, animosité, annihiler, antécédent, anticiper, antipode* ;
- - au XV^e siècle : *abdication, abject, affectation, affectif, agresseur, agriculteur, alacrité, altitude, amalgame, amateur, ambigu, amputation, amputer, antérieur.*



- C'est aussi le temps des emprunts:
 - a) aux autres langues romanes (des italianismes dans le domaine de la finance, de la guerre et de la navigation);
 - b) au jargon, langue des coquillards, « malfaiteurs », qu'utilise Villon dans ses ballades en jargon (le terme est supplanté par celui d'argot au XVIIe siècle);
 - c) aux dialectes.
- Le vocabulaire maritime s'enrichit de termes empruntés au normand ou à la langue d'oc.

L'affirmation du français

- Dès la fin du XIIe, la « langue du roi », c'est-à-dire le parler de la cour et d'Ile de France, est mieux reconnue, et elle devient une langue de prestige élargissant ainsi son domaine.
- C'est à partir de la Renaissance, quatre siècles plus tard, que la question de la fixation de la « langue du roi » se pose fortement. Dans le domaine de la vie pratique, le français remplacera désormais le latin dans tous les documents administratifs, à partir de 1539, date à laquelle François 1^{er} prend la célèbre *Ordonnance de Villiers-Cotterêt*. Il faudra dorénavant que tous les textes officiels soient rédigés en « langage maternel françois ».

